ABGRALL OPTIQUE
Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 7 650 euros
Siège social : 6 Avenue François CAMEL 09200 SAINT GIRONS
RCS FOIX 440 150 191

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 30 JUIN 2025

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 34 247,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	34 247 euros	
Un prélèvement sur le compte « **autres réserves** » Ainsi ramené à 262.025 euros	25 753 euros	

Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	60 000 euros	
A titre de dividende global à l'Associée Unique Soit 117,65 euros par part		60 000 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 60 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement dans les délais légaux.

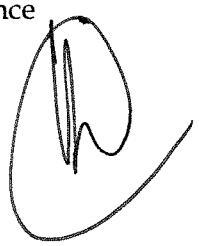
Conformément à la loi, l'Associée Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- **Exercice clos le 31 décembre 2021** :
  80 000 euros, soit 156,86 euros par titre
  dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 0 euro

- **Exercice clos le 31 décembre 2022 :**
  120 000 euros, soit 235,30 euros par titre
  dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 0 euro

- Exercice clos le 31 décembre 2023 :
  120.000 euros, soit 235,30 euros par titre
  dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 0 euro

Certifié conforme
La Gérance



certifié conforme

1- BILAN ACTIF

N° 2050 2025

Désignation de l'entreprise : SARL ABGRALL OPTIQUE — Durée ex. en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise : — Durée de l'ex. précédent* 12

6 AV FRANCOIS CAMEL — 09200 SAINT GIRONS

Numéro SIRET* 44015019100029 — Néant ☐ — Ex. précédent (N-1) clos le :

		Exercice N, clos le : 31/12/2024				31/12/2023
		Brut 1	Amort., provis° 2		Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)	AA					
I Frais d'établissement *	AB		AC			
A N Frais de développement*	CX		CQ			
C C Concessions, brevets et droits similair	AF	4 011	AG	4 011		
T Fonds commercial (1)	AH		AI			
I R Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
F P Avances et ac. sur immob. incorp.	AL		AM			
Terrains	AN		AO			
I C Constructions	AP	194 246	AQ	121 943	72 303	82 015
M Installat° tech., matériel et outillage ind	AR	28 608	AS	27 745	863	1 761
M R Autres immobilisations corporelles	AT	84 030	AU	80 529	3 501	4 230
P Immobilisations en cours	AV	19 513	AW		19 513	19 513
B Avances et acomptes	AX		AY			
I Participations évaluées (mise en équ.)	CS		CT			
L F Autres participations	CU		CV			
I I Créances rattachées à des participat°	BB		BC			
S N Autres titres immobilisés	BD	1 000	BE		1 000	1 000
E Prêts	BF		BG			
Autres immobilisations financières *	BH	27 158	BI		27 158	27 652
TOTAL (II)	BJ	358 565	BK	234 227	124 338	136 171
A S Matières 1ères, approvisionnements	BL		BM			
C T En cours de production de biens	BN		BO			
T En cours de production de services	BP		BQ			
C Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
C K Marchandises	BT	154 486	BU	17 344	137 141	125 825
I S Avances et ac. versés sur cdes	BV		BW			3 907
R C Clients et comptes rattachés (3)*	BX	25 931	BY		25 931	40 519
C R Autres créances (3)	BZ	43 099	CA		43 099	56 330
U E Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
L D VMP(dt act° propres)	CD		CE			
I Disponibilités	CF	121 099	CG		121 099	207 960
Charges constatées d'avance (3)*	CH	2 255	CI		2 255	2 128
R E **TOTAL (III)**	CJ	346 869	CK	17 344	329 525	436 669
G Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV	CW					
U Primes de remboursement des obl. (V)	CM					
L Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	705 434	1A	251 571	453 863	572 840

Renvois : (1) Dont droit au bail ☐ (2) part à - d'1 an des immob fin. nettes : CP ☐ (3) Part à + d'un an CR ☐

Clause de rés. de prop. :* Immobilisations : ☐ Stocks : ☐ Créances ☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

2- BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051 2025

Désignation de l'entreprise : SARL ABGRALL OPTIQUE — Néant [ ] *

				Exercice N	Exercice N-1
Capitaux propres		Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	7 650	7 650
		Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
		Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK [ ])	DC		
		Réserve légale (3)	DD	765	765
		Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
		Réserves réglementées*(3) (dt prov.fluctuation cours B1 [ ])	DF		
		Autres réserves (dt achat oeuvres origin. art. vivants* EJ [ ])	DG	287 778	373 176
		Report à nouveau	DH		
		RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	34 247	34 601
		Subventions d'investissement	DJ		
		Provisions réglementées*	DK		
		TOTAL (I)	DL	330 439	416 193
Autres fonds propres		Produit des émissions de titres participatifs	DM		
		Avances conditionnées	DN		
		TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges		Provisions pour risques	DP		
		Provisions pour charges	DQ		
		TOTAL (III)	DR		
Dettes (4)		Emprunts obligataires convertibles	DS		
		Autres emprunts obligataires	DT		
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
		Emp.et dettes financières divers (dont emprunts particip EI [ ])	DV	44 655	68 155
		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	-252	-359
		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	43 033	51 357
		Dettes fiscales et sociales	DY	35 987	37 495
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
		Autres dettes	EA		
Compt régul.		Produits constatés d'avance (4)	EB		
		TOTAL (IV)	EC	123 424	156 648
		Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
		TOTAL GENERAL (I à V)	EE	453 863	572 840
Renvois	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
		Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	123 424	156 648
	(5)	Dt concours bancaires courants, et soldes créditeurs de bques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

3 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste) N° 2052 2025

Désignation de l'entreprise : SARL ABGRALL OPTIQUE — Néant *

		Exercice N						Exercice N-1
		France		Exportation et intrac.		Total		
	Ventes de marchandises*	FA	897 684	FB		FC	897 684	913 127
	Production vendue : - biens*	FD		FE		FF		
	- services*	FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	897 684	FK		FL	897 684	913 127
Produits d'exploit.	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	2 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	18 044	18 915
	Autres produits (1) (11)					FQ	1	5
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	917 729	932 047
Charges d'exploit.	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	344 247	339 331
	Variation de stock (marchandises)*					FT	-12 108	688
	Achats de mat. 1ères et autres approvisionnements (dts de douane inclus)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	344 259	345 893
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	4 650	4 956
	Salaires et traitements*					FY	138 280	145 886
	Charges sociales (10)					FZ	29 079	29 854
	Dotations d'exploitation : -Sur immobilisations : - dotations aux amortissements (14)					GA	11 339	11 985
	- dotations aux provisions					GB		
	- Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	17 344	16 553
	- Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	831	1
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	877 922	895 147
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	39 807	36 900
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
Produits financiers	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	5 786	6 249
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	5 786	6 249
charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		
2- RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	5 786	6 249
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V -VI)						GW	45 593	43 149

(Renvois : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

4 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite) N° 2053 2025

Désignation de l'entreprise : SARL ABGRALL OPTIQUE — Néant [ ] *

			Exercice N	Exercice N - 1
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB		2 095
	Reprise sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		2 095
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 531	802
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 531	802
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		HI	-1 531	1 292
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK	9 815	9 840
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	923 515	940 391
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	889 268	905 790
5- BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	34 247	34 601

	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2)	Dont - produits de locations immobilières	HY		
		- prod. d'exploit. afférents à des ex. antérieurs (à détailler au 8)	1G		
	(3)	Dont - Crédit-bail mobilier*	HP		
		- Crédit-bail immobilier	HQ	9 016	9 979
	(4)	Dont charges d'expl. afférentes à des ex. antérieurs (à détailler au (8))	1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
	(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6 ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	(6 ter)	Dont amort. exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9)	Dont transfert de charges	A1	1 491	2 000
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
R		Dont montant des cot. sociales obliga. hors CSG-CRDS A5			
E	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
N	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
V	(13)	Dt primes cot.comp.pers.: facult. A6 Obl. A9			
O		Dont cotisations facultatives Madelin (part déductible) A7 — Dont cot. facul. aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
I	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (article 39, 1-2°, al.3)			

S			Exercice N	
	(7)	Détails des produits et charges exceptionnels	Charges except.	Produits except.
		(Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		
	(8)	Détail des produits et charges des exercices antérieurs :	Exercice N	
			Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Edition libre de la liasse fiscale transmise par TDFC

5 - IMMOBILISATIONS

N° 2054 2025

Désignation de l'entreprise : SARL ABGRALL OPTIQUE — Néant [ ] *

CADRE A	IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévalua pratiquée au cours de l'ex. ou résultant d'1 mise en équ. 2		Augmentations: Acquisitions, créat°, apports et virements de poste à poste 3	
I	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9	
N	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL I				KD	4 011	KE		KF	
	Terrains				KG		KH		KI	
C	Constructions	- Sur sol propre	Dont Composant	L9	KJ		KK		KL	
		- Sur sol d'autrui	Dont Composant	M1	KM		KN		KO	
R		- Installations générales, agencements et aménagements des	Dont Composant	M2	KP	194 246	KQ		KR	
P	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composant	M3	KS	28 608	KT		KU	
	Autres immob. corporelles	- Instal générales, agencts, aménagemts div*			KV	24 713	KW		KX	
R		- Matériel de transport*			KY		KZ		LA	
E		- Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	59 317	LC		LD	
L		- Emballages récupérables et divers*			LE		LF		LG	
L	Immobilisations corporelles en cours				LH	19 513	LI		LJ	
E	Avances et acomptes				LK		LL		LM	
S	TOTAL III				LN	326 397	LO		LP	
	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
F	Autres participations				8U		8V		8W	
I	Autres titres immobilisés				1P	1 000	1R		1S	
N	Prêts et autres immobilisations financières				1T	27 652	1U		1V	
	TOTAL IV				LQ	28 652	LR		LS	
	TOTAL GENERAL (I +II+ III + IV)				0G	359 060	0H		0J	

CADRE B	IMMOBILISATIONS			Diminutions: par virement de poste à poste 1	Diminutions: par cession des tiers ou mise HS ou résultant d'une mise e 2		Valeurs brutes des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale ou éval en équ: valeur d'origine des immobilisations en fin 4	
I	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				C0		D0		D7	
C	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				LV		LW	4 011	1X	
	Terrains				LX		LY		LZ	
C	Constructions	- Sur sol propre			MA		MB		MC	
		- Sur sol d'autrui			MD		ME		MF	
R		- Inst. générales, agencement et aménagement des constructions			MG		MH	194 246	MI	
P	Instal. tech., matériel et outillage ind.				MJ		MK	28 608	ML	
	Autres immob. corp.	- Installations générales, agencements, aménagements			MM		MN	24 713	MO	
R		- Matériel de transport			MP		MQ		MR	
E		- Mat. de bureau et informatique, mobilier			MS		MT	59 317	MU	
L		- Emballages récupérables et div			MV		MW		MX	
L	Immob. corporelles en cours		MY		MZ		NA	19 513	NB	
E	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
S	TOTAL III				NG		NH	326 397	NI	
	Participations évaluées (mise en équi.)				0U		M7		0W	
F	Autres participations				0X		0Y		0Z	
I	Autres titres immobilisés				2B		2C	1 000	2D	
N	Prêts et autres immob. financières			494	2E		2F	27 158	2G	
	TOTAL IV			494	NJ		NK	28 158	2H	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			494	0K		0L	358 565	0M	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5bis - TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION **2054 bis** 2025

SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le 31/12/2024

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL ABGRALL OPTIQUE

Néant [ ] *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1- col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l' exercice [(col. 1 - col. 2) - col 5 (5)]
			Au cours de l'exercice			
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements (2)	Montant des suppléments d'amortis-sement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	1	2	3	4	5	6
1 - Concessions, brevets et droits simil.						
2 - Fonds commercial						
3 - Terrains						
4 - Constructions						
5 - Instal. tech. mat. et out. industriel						
6 - Autres immobilisations corporelles						
7 - Immobilisations en cours						
8 - Participations						
9 - Autres titres immobilisés						
10 - TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés col. 1, ceux portés col.2.

(2) Porter dans cette col. le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend : le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 et le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "provisions réglementées".

CADRE B

Déficits reportables au 31 décembre 1976 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal

1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice		
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	-	
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leur déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés au col. 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux col. 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

6 - AMORTISSEMENTS

N° 2055 2025

Désignation de l'entreprise : SARL ABGRALL OPTIQUE

Néant [ ] *

CADRE A **SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE***

IMMOB. AMORTISSABLES		Montant des amort. au début de l'ex.		Augmentations : dotations de l'ex.		Diminutions : amort. afférents aux elts sortis de l'actif reprises		Montant des amort. à la fin de l'ex.	
Frais d'établ. et développement	CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial	RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles	PE	4 011	PF		PG		PH	4 011	
TOTAL I	RK	4 011	RM		RN		RO	4 011	
Terrains	PI		PJ		PK		PL		
Construct° - Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
Construct° - Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
Construct° - Installations générales, agencements et aménagements des	PV	112 231	PW	9 712	PX		PY	121 943	
Inst. tech., matériel et outillage ind.	PZ	26 847	QA	898	QB		QC	27 745	
Autres immob. - Installations générales, agencements et aménagements	QD	24 713	QE		QF		QG	24 713	
Autres immob. - Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK		
Autres immob. corp. - Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	55 088	QM	729	QN		QO	55 816	
Autres immob. corp. - Emballages récup. et div.	QP		QR		QS		QT		
TOTAL II	QU	218 878	QV	11 339	QW		QX	230 217	
TOTAL GENERAL (I + II)	0N	222 889	0P	11 339	0Q		0R	234 227	

CADRE B **VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES**

Immobilisat° amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal Exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal Exceptionnel			
Frais d'établissement	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	R		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
C Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
O Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
N Inst. gales., agn	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Instal. techn., matériel et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
C Inst gales,agenct & am. div	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
O Mat. de transp.	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
R Mat bur & inf mob	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
P Emb. récup., div.	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations - Total III	NL						N						NO	
TOTAL général (I+II+III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
TOTAL Général Non Ventilé (NP+NQ+NR)	N		TOTAL Général Non Ventilé (NS+NT+NU)				NY		TOTAL Général Non Ventilé (NW-NY)				NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CH. REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'ex. aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunts à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursemt des obligations			SP		SR	

Edition libre de la liasse fiscale transmise par TDFC

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

N° 2056 2025

Désignation de l'entreprise : SARL ABGRALL OPTIQUE

Néant [ ] *

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'ex. 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'ex. 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
	Prov. pour reconst. des gisements miniers et p	3T		TA		TB		TC	
P	Prov. pour investissements	3U		TD		TE		TF	
R	Prov. pour hausse des prix (1)	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
V	Dont majorations except. de 30 %	D3		D4		D5		D6	
R	Prov. pour prêts d'installation	IJ		IK		IL		IM	
	Autres prov. réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
R	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
I	Prov. pr garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
S	Prov. pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Prov. pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
&	Prov. pr pensions et obligat° similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
C	Prov. pr renouvellemt des immob.*	5F		5H		5J		5K	
H	Prov. pour gros entretiens et grandes révision	EO		EP		EQ		ER	
A	Prov. pr ch. soc. et fisc. sur congés à payer*	5R		5S		5T		5U	
R	Autres prov. pour risques et ch. (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
D	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
E	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
P	sur immobilisations - titres mis en équi.	02		03		04		05	
R	sur immobilisations - titres de participat°	9U		9V		9W		9X	
E	sur immobilisations - autres immob fin (1)*	06		07		08		09	
C	sur stocks et en cours	6N	16 553	6P	17 344	6R	16 553	6S	17 344
I	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
A	Autres prov. pour dépréciat° (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	16 553	TY	17 344	TZ	16 553	UA	17 344
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	16 553	UB	17 344	UC	16 553	UD	17 344
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	17 344	UF	16 553		
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équ. : montant de la dépréciation à la clôture de l'ex. calculé selon les règles de l'art. 39-1-5 du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la prod. est prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données par la notice n° 2032

8 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE*

N° 2057 2025

Désignation de l'entreprise : SARL ABGRALL OPTIQUE — Néant [ ] *

CADRE A	ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an 3	
De l'actif immobilisé	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT	27 158	UV		UW	27 158	
De l'actif circulant	Clients douteux ou litigieux	VA						
	Autres créances clients	UX	25 931		25 931			
	Cré. repr. * (Prov dépr. UO)	Z1						
	Personnel et comptes rattachés	UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	509		509			
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	13 103		13 103			
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes, versemts assim.	VN						
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP						
	Groupes et associés (2)	VC						
	Débiteurs divers (dt créances rel. à op. pens. de titres)	VR	29 487		29 487			
Charges constatées d'avance		VS	2 255		2 255			
TOTAUX		VT	98 442	VU	71 285	VV	27 158	
RENVOI (1)	Montant prêts accordés en cours d'exercice	VD						
	Montant remboursements obtenus en cours d'ex.	VE						
RENVOI (2)	Prêts et avances consentis aux associés(p.phys.)	VF						

CADRE B	ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit(1)	à 1 maximum à l'origine	VG				
	à + de 1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	43 033	43 033		
Personnel et comptes rattachés		8C	20 046	20 046		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	8 817	8 817		
Etat et autres Collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	5 287	5 287		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 838	1 838		
Dettes sur immobilisations et comptes rattaché		8J				
Groupes et associés (2)		VI	44 655	44 655		
Autres dettes (dt celles relatives à des opér. de pension de titre		8K				
Dette représentative de titres empruntés*		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	123 675	VZ 123 675		
RENVOI (1)	Emprunts souscrits en cours d'exerc.	VJ				
	Emprunts remboursés en cours d'ex.	VK				
RENVOI (2)	Montants divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				

*** Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032**

9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL — N° 2058-A 2025

Désignation de l'entreprise : SARL ABGRALL OPTIQUE — Néant [ ] *

Exercice N, clos le : 31/12/2024

I. REINTEGRATIONS							**BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE**	WA	34 247
	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprise IR) ou des associés de sociétés							WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE			XE	13 045
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	W				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	13 045	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)*	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (Cf. tableau 2067	XX			XW	540
	Amendes et pénalités	WJ	540	Charges financières (art 39-1-3° et 212 bis)	XZ				
	Réintégration prévues à l'article 155 du CGI							XY	
	Impôts sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							I7	10 410
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E*	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B CGI	L7			K7	
	Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 15% ou 19 % (12,8% pour les entre. soumises à l'IR)							I8	
	Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 0%							ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours des exerc.antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme						WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XR	
Réintégration diverses (à détailler sur feuillet séparé)	intérêts exédentaires (art. 39-1-3 et 212)	SU		Zone d'ent.* (act. exo.)	SW		)	WQ	991
Dont :				Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	M8		)		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel au tonnage								Y3	
							TOTAL I	WR	59 233
II. DEDUCTIONS							**PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE**	WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*								WT	
Prov. et charges à payer non-déductibles, anténeurement taxées, et réintégrees dans les résultats comptables de l'ex. (tab 2058-B, cadre III)								WU	
Régimes d'imposition particuliers et impos. différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15% (12,8% pour les ent. soumises à l'IR) *						WV	
		- imposées aux taux de 0%						WH	
		- imposées aux taux de 19 %						WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
		- imputées sur déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales*. Produit net des act° et parts d'intérêts :	(Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participations (2A)					)	XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223 B)							ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des invest. réalisés dans les collectivités d'Outre-mer							ZY	
	Majoration d'amortissement *							XD	
				Entreprise nouvelle art. 44 sexies	L2		Jeunes entre. innovantes (art 44 sexies A)	L5	
	France Ruralités Revitalisation	OV		Sociétés d'investissements immo.	K3		Zone restruc. defense (art. 44 terdecies)	PA	XF
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies	0V		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44	1F		Zone franche d'activités NG (art. 44 quaterdecies)	XC	
	Zone de revitalisation rurale (44	PC		Bassin Urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XS	
Déduct. div. (cf. feuillet séparé)	dont déd. except. (art 39 decies)			Créance dégagée par le report en arrière du déf. (IS)	ZI			XG	595
	dont déd. except. pour investissement (art 39 decies A)			dont déd. except. pour investissement (art 39 decies B)					
	dont déd. except. pour investissement (art 39 decies C)			dont déd. except. pour investissement (art 39 decies D)					
	dont déd. except. pour investissement (art 39 decies E)								
	dont déd. except. pour investissement (art 39 decies F)			dont déd. except. pour investissement (art 39 decies G)					
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y2	
							TOTAL II	XH	595

III. RESULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation	bénéfice (I moins II)	XI	58 638	
des déficits reportables :	déficit (II moins I)			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)		ZL		
Déficits ant. imputés sur les résultats de l'ex. (entreprises à l'IS)				XL
RESULTAT FISCAL	**BENEFICE (XN) ou DEFICIT reportable en avant (XO)**	XN	58 638	XO

Edition libre de la liasse fiscale transmise par TDFC